

# Un conseil partagé <sup>1</sup>

## Quelle rencontre entre parents et enseignants ?

Olivier Maulini

Université de Genève  
Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

2004

Sur le parking de l'école, un élève vient de se faire renverser : les maîtres et les parents<sup>2</sup> signent une pétition pour que la commune aménage la circulation. Le Département modifie le livret scolaire et ses moyens d'évaluation : des familles s'inquiètent et demandent des informations. Chez Madame Dupont, les enfants font de l'informatique régulièrement, pas chez Monsieur Durand : l'inspecteur a reçu des plaintes et s'étonne de la situation. Dans le quartier, on murmure déjà que ce sont « toujours les mêmes qui ergotent », mais aussi que « ce n'est pas la première fois que des élèves sont pénalisés, mais que les maîtres n'arrivent pas se coordonner ». Ainsi va la vie de l'établissement : des hauts et des bas, un conflit de temps en temps, là une initiative, ici un incident. Les rencontres sont ponctuelles : bribes de dialogue et de collaboration, à la demande des enseignants, de l'inspecteur ou de certains parents.

Les parents. Ils ont bien leur association, mais elle peine à trouver sa voie. Quand elle rassemble sept mères et trois pères pour un débat sur l'éducation aux médias, on dénonce son manque de représentativité : pourquoi réclamer de la concertation si chaque parent ne pense en somme qu'à son enfant ? Mais quand le comité fait un sondage pour parler au nom de la majorité, on regrette qu'il provoque de l'agitation et de la suspicion dans le quartier. Tout le monde dit qu'il faudrait de la confiance, du dialogue, un *partenariat* entre l'école et les familles. Tout le monde veut clarifier la relation, mais ce qui n'est pas clair – justement – c'est le lieu et le moment de la clarification. Quand les parents montent à la direction, elle les renvoie vers l'établissement. Mais là, le maître principal dit qu'il n'a pas de pouvoir sur les enseignants. Comment s'entendre puisqu'il n'y a nulle part où se parler ?

### Un dialogue réglé et régulier

Un lieu où se parler. Un endroit où se rencontrer, s'écouter, se dire les choses *avant* que les problèmes aient dégénéré. Les hommes l'ont partout imaginé. Pour se coordonner, il faut se comprendre. Et pour se comprendre, il faut un espace protégé, un cercle où chacun a le droit de s'exprimer, où tout ne peut pas se discuter, mais où l'on trie ensemble, et par la discussion, ce qui peut être entrepris ou non, ici et maintenant. Conseil fédéral, conseil municipal, conseil de famille, d'administration, de discipline, de sécurité : dans les démocraties, on commence par élire des conseillers, puis on les réunit pour qu'ils prennent des décisions par la délibération. L'école, bien sûr, n'est pas un parlement. C'est justement de l'Etat qu'elle reçoit son mandat, sa mission, ses obligations. On ne peut pas tout rediscuter – programmes,

---

<sup>1</sup> Article publié dans le *Bulletin* du Groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (GAPP), n°98, pp. 5-7.

<sup>2</sup> Le masculin utilisé dans ce texte est purement grammatical. Il renvoie à des collectifs composés aussi bien d'hommes que de femmes, de maîtres que de maîtresses, de pères que de mères.

méthodes, règlements et budgets – à chaque échelon. Mais ce n'est pas parce que le Conseil national répartit des subventions qu'il n'y a plus rien à débattre dans les cantons.

Les élèves eux-mêmes ont leur conseil de classe, qui décide quand tourner le film sur la vie des Romains et comment imprimer le scénario. Au conseil d'école, les délégués peuvent avoir cinq ans et demander déjà si le cinéma n'est que pour les grands. Est-ce à dire que les rôles sont inversés ? Qu'aux enfants-rois, les adultes n'osent plus rien imposer ? Au contraire. D'abord, ils leur imposent les *conditions* de la discussion : les règles et les contraintes qui permettent à chacun d'exercer l'argumentation. Ensuite, ils leur montrent les strates de l'institution, en expliquant par exemple que ce n'est pas *eux* qui financent et distribuent les moyens d'enseignement. Instaurer un conseil, ce n'est pas brouiller les responsabilités. C'est les distinguer en se donnant le moyen d'un dialogue réglé et régulier. Si l'outil est bon pour les enfants, pourquoi pas pour les grands ? Et si l'école souhaite vraiment l'engagement des parents, pourquoi ne soutient-elle pas l'effort des plus militants ?

### **Des intérêts à discuter**

On entend souvent cette crainte : faire siéger les parents *en face* des enseignants, n'est-ce pas menacer l'équilibre de l'école, diluer son autorité, libéraliser sa gestion, jeter le principe d'égalité en pâture aux groupes de pression et aux égoïsmes locaux ? Ce serait le cas si le conseil d'établissement n'était pas soumis à des règles qui viennent d'en haut. Mais comme le conseil des enfants ne refait pas les achats du Conseil d'Etat, celui des adultes ne réécrit ni le programme d'histoire ni le cahier des charges de l'enseignant. C'est à *l'intérieur* de ce cadre qu'il peut confronter des opinions, diffuser des informations, faire des propositions et même prendre des initiatives, s'il le faut. Qu'est-ce qui est le plus démocratique, en somme : une école où la base *applique* la justice du sommet, ou une école qui *implique* chaque échelon dans les discussions ? Inutile de plaider pour la participation si les experts en éducation font tout seuls des choix que diffusent ensuite les experts en communication. Le patient devant le médecin, le prévenu chez le juge, le citoyen face aux pouvoirs publics : aujourd'hui, tous revendiquent leurs droits ; le droit d'être entendu, écouté, associé à la bonne marche des institutions. Pourquoi l'école ferait-elle exception ?

On parle beaucoup, peut-être trop, du partenariat parents-enseignants. Ce que montrent les recherches, c'est le fossé qui sépare les déclarations de la réalité des interactions. Il n'y a pas de partenariat sans intérêt partagé, sans égalité des parties, sans liberté de s'engager ou de se retirer du projet commun. Mais l'école et les familles ne baignent pas dans cette symétrie-là : leurs intérêts peuvent diverger (« De la transparence s-v-p... – Cessez de nous espionner ! » ; si elles étaient égales, il n'y aurait plus de scolarité (« Vous donnez trop de devoirs... – C'est vous ou moi, l'enseignant qualifié ?! ») ; heureusement, en fin de compte, qu'elles ne sont pas libres de s'ignorer (« J'en ai marre de ces réunions de parents ! – Oui, mais elles sont obligatoires, c'est le règlement... »). C'est vrai, il y a *l'intérêt-des-enfants*. Officiellement, les adultes ne veulent que ça. Mais on en trouve qui critiquent les maîtres ou les parents devant les jeunes générations, et qui disent que c'est à cause du fieffé « partenaire » que le respect n'est plus ce qu'il était... Faisons-nous une raison : entre école et familles, il *doit y avoir* une tension, des conflits, des incompréhensions. Les intérêts ne sont pas d'emblée partagés. C'est d'eux, justement, qu'il faut d'abord discuter. Sinon, c'est autrement que les problèmes finissent par se régler.

### **Démocratie et partenariat bien tempéré**

Que cela nous plaise ou non, nous vivons dans un monde pluraliste, où chacun peut exprimer son opinion, poser des questions, critiquer les institutions. L'école ne devrait pas s'en plaindre, puisque les parents d'aujourd'hui, c'est elle qui les a formés ! Le défi de nos

démocraties ultrascolarisées, c'est de concilier liberté et égalité, autonomie des sujets et cohésion de la société. Cela fait deux dérives à éviter : la restauration, qui veut rétablir l'autorité pour que cessent les complications ; la libéralisation, qui préfère que chacun se paie l'école qui lui plaît grâce au chèque-éducation. Bureaucratie ou libre-marché : deux manières bien pratiques – mais pas très démocratiques – d'éviter les discussions.

Entre une « école-sanctuaire » qui a toujours raison et un « service éducatif » qui se soumet à la demande des clients, il faut tracer une troisième voie : celle que des chercheurs français ont appelée la *concertation organisée*, où le parent d'élève n'est ni un auxiliaire discipliné, ni un consommateur avisé, mais un interlocuteur reconnu, régulier, institué. Sans conseil à donner, ni conseil à recevoir. Juste quelqu'un *avec qui* parler, dans le *conseil commun* d'un partenariat bien tempéré, où l'on cherche *ensemble* des raisons de s'allier. « Où pourrait se produire le prochain accident ? À propos d'évaluation, dans quelles langues traduire les informations ? Qui a 'droit' à l'informatique..., est-ce une bonne ou une mauvaise question ? » Chaque citoyen peut avoir là-dessus sa propre opinion. Mais s'il ne discute pas, il ne saura rien de celle de son voisin. Entre éducateurs, c'est navrant. Si nous, maîtres et parents, n'avons rien à apprendre de notre prochain, quel exemple montrons-nous aux enfants ?

### ***Sur Internet***

Manifeste pour un débat public sur l'école (2004). *Parents et enseignants: une tension nécessaire*. Note n°4. Paris: La Découverte. <http://spip.prisme-asso.org/IMG/pdf/note5.pdf>

Maulini, O. (2001). *La place des parents dans l'école : consommateurs ou partenaires ?* Université de Genève : Laboratoire LIFE (chantiers de l'innovation). [http://www.unige.ch/fapse/SSE/groups/life/chantiers/life\\_chantier\\_47.html](http://www.unige.ch/fapse/SSE/groups/life/chantiers/life_chantier_47.html)

Pelletier, G. (1997). Le partenariat : du discours à l'action. *La revue des échanges*, 14(3). <http://afides.org/RDE/54/pelletier.html>

Perrenoud, Ph. (2002). *Quelques conditions d'un partenariat durable entre les parents et les enseignants*. Université de Genève : Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. [http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php\\_main/php\\_2002/2002\\_04.html](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_2002/2002_04.html)